

LOTÉRIE "CARTE VERTE" 2005

1 novembre 2003 - 30 décembre 2003

L'Immigration Act de 1990 prévoyait une augmentation importante du nombre annuel de visas d'immigrants qui allaient être accordés. Ce texte prévoyait aussi un élargissement des catégories de demandeurs. En effet, traditionnellement, il existait deux grandes catégories, l'une privilégiant les relations familiales, l'autre les qualifications professionnelles; la loi de 1990 a instauré une troisième catégorie au titre du **Programme de diversification** ("diversity immigrants").

Pour l'année budgétaire 2005 (octobre 2004 - septembre 2005), 50 000 visas seront accordés au titre de ce programme, avec un maximum de 3 500 par pays.

Les candidats doivent être en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire (high school diploma) ou avoir travaillé au moins deux ans dans un emploi qui exige une formation.

Conditions et procédures d'inscription

Les conditions et procédures d'inscription viennent d'être rendues publiques par le *Département d'Etat*. Attention, cette année les changements sont conséquents.

Les demandes doivent être envoyées électroniquement, entre le samedi 1^{er} novembre et le mardi 30 décembre 2003. L'accès au formulaire électronique de demande se fera sur le site www.dvlottery.state.gov pendant cette période d'enregistrement, qui durera 60 jours.

Les demandes sur papier ne seront plus acceptées.

Attention: Une seule demande peut être envoyée; les demandes multiples entraîneront la disqualification immédiate du postulant.

Loterie "Carte Verte" - Adresses utiles

Ambassade des États-Unis en France: www.amb-usa.fr/forms/dv2005f.pdf
(fichier pdf en français disponible sur le site)

Département d'État américain: <http://travel.state.gov/dv2005.html>

Site d'information ADFE USA: www.adfeusa.org

www.adfeusa.org/dossiers/grcard

Novembre 2003

CSFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégués des États-Unis:

Côte Est
Christophe Monier
Délégué élu
Kersti Colombant
Déléguée Honoraire

Côte Ouest
Claude Girault
Edouard Mayoral
Délégués élus

loterie "carte verte"

Novembre 2003

CSFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Attention!
Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour faire cette demande.

Attention!
Il n'y a pas de frais de dossier initial.

Dates
1^{er} novembre -
30 décembre 2003

Pour plus de renseignements:
<http://travel.state.gov/dv2005.html>

Ce document a été préparé pour vous par les délégués au CSFE élus sur les listes de l'ADFE et par l'équipe de l'ADFE-USA

contact:
info@adfeusa.org
1-718-535-6103

Le Département d'État accuse réception de toutes les demandes complètes par courrier électronique. La sélection s'effectue ensuite de manière aléatoire parmi la totalité des demandes reçues pendant la période désignée. Vous n'avez pas besoin d'avocat et aucun frais de dossier ne vous sera réclamé!

Les renseignements suivants sont requis sur le formulaire électronique :

- nom, prénoms
- nom de jeune fille le cas échéant
- sexe
- date et lieu de naissance (Préciser le département, exemple "Loire-Atlantique" et le pays)
- pays d'origine s'il est différent du pays de naissance
- nom, prénoms, date et lieu de naissance du conjoint et des enfants (âgés de moins de 21 ans et non mariés) le cas échéant
- adresse postale complète à l'étranger ou aux Etats-Unis
- numéro de téléphone et adresse électronique (facultatifs)
- une photo récente (voir détails ci-après)
- situation de famille

Il faut fournir une photo individuelle récente du candidat, de son conjoint, et de chacun de ses enfants de moins de 21 ans non mariés, y compris les enfants naturels, les enfants adoptés légalement et les enfants du conjoint, à l'exception des enfants qui sont déjà américains ou résidents permanents.

Les photos au format électronique...

Afin que votre dossier soit accepté au format électronique, les photos doivent avoir les spécifications suivantes:

- l'image doit être une photo récente de 2" par 2" (50mm par 50mm), d'une taille de moins de 62,5 kilooctets (*kilobytes*) et au format JPEG
- l'image doit être en couleur (ou en noir et blanc mais avec un dégradé gris. Les photos noir et blanc sans dégradé ne sont pas acceptées)
- pour une photo numérique, utiliser une résolution de 320 pixels de large par 240 pixels de haut (150 dpi) (dot per inch)
- pour une photo scannée à partir d'une photo papier, il faut utiliser une résolution de 150 dpi
- les planches de couleurs doivent être de 8 ou 24 bits
- les photos doivent être prises sur un fond neutre blanc ou clair
- la tête de la personne photographiée doit être prise de face et couvrir environ 50% de la surface de la photo.
- l'image peut être une photo scannée ou une photo numérique d'origine.

Attention: La demande n'est pas valable si toutes les photos ne sont pas jointes.

Les personnes dont la candidature aura été retenue recevront un dossier par courrier entre avril et juin 2005; celles qui n'auront pas été sélectionnées ne recevront aucune correspondance.

Si une candidature a été retenue et si les services d'immigration ne sont pas en mesure de joindre le postulant, le dossier sera automatiquement annulé.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES du 13 juin 2004

Depuis le vote de la loi du 11 avril 2003 relative au mode de scrutin des élections européennes (régionalisation des élections), **les Français établis hors de France n'ont plus la possibilité de voter dans un centre de vote à l'étranger pour l'élection des représentants au Parlement européen.** En conséquence, ils doivent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, s'inscrire - **avant le 31 décembre 2003** - sur une liste électorale d'une commune en France afin de pouvoir voter soit en personne, soit par procuration. Pour plus d'information, consultez notre site: www.adfeusa.org ou écrivez-nous à info@adfeusa.org.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 15 septembre 2003, la délivrance de la carte nationale d'identité sécurisée (CNIS) est étendue aux Français des Etats-Unis d'Amérique. La demande est toujours traitée par le Consulat Général mais la carte sera fabriquée en France (prévoir en conséquence un délai de 5 à 6 semaines minimum).

La carte nationale d'identité sécurisée permet de justifier de son identité et de sa nationalité française. Elle est gratuite et valable 10 ans.

A l'étranger, l'[immatriculation consulaire](#) est une condition préalable à l'établissement d'une carte nationale d'identité.

La comparution personnelle du demandeur, y compris celle des mineurs, est exigée lors du dépôt de la demande, tant pour l'identification du demandeur que pour le dépôt de sa signature et le relevé de ses empreintes digitales.

Les cartes nationales d'identité ancien modèle (cartonnées) resteront valables jusqu'à leur expiration.

Novembre 2003

CSFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loterie "Carte verte": Pour vous aider, les sections de l'ADFE des Etats-Unis ont mis en ligne une page d'information ainsi qu'un pense-bête électronique: <http://www.adfeusa.org/dossiers/grcard>

loterie "carte verte"

Novembre 2003

CSFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adresses utiles aux Etats-Unis

Les sections ADFE

Section de Washington

P.O. Box 105
Queen Anne, MD 21657
www.adfewashington.org

Section de New York

PO Box 331
Larchmont, NY 10538
www.adfnewyork.org

Section de San Francisco

1340 Fell Street
San Francisco, CA 94117
www.adfesf.org

Section de Los Angeles

c/o Guardian Life
510 W. Sixth Street - #815
Los Angeles, CA 90014

Les Consulats

www.consulfrance-atlanta.org

www.consulfrance-boston.org

www.consulfrance-chicago.org

www.consulfrance-houston.org

www.consulfrance-losangeles.org

www.consulfrance-miami.org

www.consulfrance-newyork.org

www.consulfrance-nouvelleorleans.org

www.consulfrance-sanfrancisco.org

www.consulfrance-washington.org

Pièces à fournir

■ Première demande

Carte d'immatriculation consulaire en cours de validité.

Deux photos d'identité, prises de face et tête nue, sur fond neutre (blanc ou gris), récentes et identiques, de format 35mm x 45mm soit 1 inch 1/4 x 1 inch 3/4 et de bonne qualité.

Pour les Français nés en France d'au moins un parent né en France:

- Copie intégrale récente de l'acte de naissance du demandeur ou extrait d'acte de naissance avec filiation comportant le lieu de naissance des parents, ou livret de famille des parents du demandeur.

Pour tous les autres : acte de naissance français et l'un des documents suivants prouvant la nationalité française

- déclaration d'acquisition de la nationalité française,
- décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française,
- copie intégrale de l'acte de naissance de l'un des parents portant mention de nationalité française,
- copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité française en cours de validité de l'un des parents,
- certificat de nationalité française.

Demande d'acte de naissance français:

- naissance en France : s'adresser à la mairie du lieu de naissance.
- naissance à l'étranger : écrire au Ministère des Affaires Etrangères, Service central de l'état civil, 44941 Nantes Cédex 09 ou faire une demande par internet à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

Pour les mineurs non émancipés, il conviendra de fournir l'autorisation du représentant légal, accompagnée de justificatifs. Voir les sites des consulats pour une liste détaillée.

■ Renouvellement de la carte nationale d'identité sécurisée

Carte d'immatriculation consulaire en cours de validité

Deux photos d'identité (voir ci-dessus)

Carte nationale d'identité sécurisée (présenter la demande de renouvellement avant la date d'expiration)

- **En cas de perte ou de vol:** produire les mêmes pièces que pour une première demande ainsi que le rapport de police.

PASSEPORTS SÉCURISÉS (DELPHINE)

Depuis le 1er octobre 2003, les Consulats de France ont cessé de délivrer des passeports non sécurisés. Seul le passeport sécurisé à lecture optique (modèle DELPHINE, émis en France par les préfectures depuis 2001) est désormais délivré, pour une durée normale de 10 ans (5 ans pour les mineurs), aux Français établis hors de France. Les Consulats continuent de recevoir et de traiter les demandes de passeport mais le passeport est fabriqué en France. Un délai de plusieurs semaines est donc à prévoir.

L'établissement d'un passeport sécurisé est payant, même s'il vient en remplacement d'un passeport ancien modèle.

En conséquence, il est conseillé, si vous résidez aux Etats-Unis, de prendre vos précautions en faisant renouveler votre passeport plusieurs semaines avant qu'il n'arrive à expiration. En cas d'urgence, les Consulats sont habilités à délivrer localement un passeport d'urgence valable 6 mois.

Les autorités américaines viennent de reporter d'un an l'obligation faite aux ressortissants d'un Etat bénéficiant de l'exemption de visa pour les séjours touristiques d'être titulaires d'un passeport sécurisé (modèle DELPHINE). **A partir du 26 octobre 2004, les Français se rendant aux Etats-Unis devront donc être titulaires d'un passeport à lecture optique pour continuer à être dispensés de l'obligation de visa pour des séjours touristiques de moins de 90 jours.** Dans le cas contraire, un visa sera obligatoire, ce qui nécessite un entretien individuel dans un Consulat américain.

Les résidents permanents, titulaire d'une carte verte, continueront d'être admis aux Etats-Unis sans visa quel que soit le modèle de leur passeport. Mais attention, la carte verte doit elle-même être à lecture optique. Si ce n'est pas le cas, il est impératif de solliciter le remplacement de votre carte verte en contactant les services d'immigration américains.

Les touristes en transit, même très court, devront également détenir un visa s'ils ne sont pas en possession d'un passeport sécurisé.

Les étudiants doivent subir un entretien préalable à l'obtention d'un visa étudiant américain.

Novembre 2003

CSFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adresses utiles en France

**Conseil Supérieur des
Français de l'Étranger**
23 rue La Pérouse
75116 Paris
01 43 17 60 69

ACIFE
Accueil et Information
des Français à l'étranger
34 rue La Pérouse
75116 Paris
01 45 02 14 23

CFE
La Caisse des Français de
l'Étranger
77951 Rubelles
01 64 71 70 00
12 rue de la Boétie
75008 Paris
01 40 06 05 80

CNVATS
Centre National d'Assurance
Vieillesse des Travailleurs
Salariés
Département des Français de
l'étranger
110 rue de Flandre
75951 Paris Cedex 19
01 40 05 51 10

MFE
Maison des Français
de l'Étranger
www.expatries.org
un site d'information
très utile
du Ministère
des Affaires Étrangères

Les élections au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE) ont eu lieu le 1er juin 2003. 3 délégués ont été élus pour 6 ans aux Etats-Unis sur les listes présentées par les sections de l'ADFE-Français du Monde.

Côte Ouest - Consulats de San Francisco et Los Angeles

Claude Girault, délégué sortant

c.girault@csfe.org

24572-D Harbor View Drive - Dana Point - CA 92629

tel: 1-949-493-2731

Edouard Mayoral

e.mayoral@csfe.org

1340 Fell Street - San Francisco - CA 94117

tel: 1-415-558-2050

Côte Est - Consulats de Washington, New York, Miami, Boston, Atlanta, Chicago, la Nouvelle-Orléans, Houston

Christophe Monier

c.monier@csfe.org

54 East 8th Street - #6A - New York - NY 10003

tel: 1-917-650-6932

Déléguée honoraire

Kersti Colombant, élue de 1985 à 2003, a été nommée déléguée honoraire lors de la session plénière du CSFE de septembre 2003.

kcolombant@aol.com

Kersti Colombant continue de représenter l'ADFE-Français du Monde à la Commission nationale des bourses, qui se réunit à Paris deux fois par an.

Notre équipe est à votre service pour répondre à vos questions et pour vous aider à résoudre vos difficultés dans des domaines aussi divers que la retraite, la protection sociale, les bourses scolaires, les aides sociales, l'immatriculation consulaire, la nationalité, la fiscalité, la sécurité, les visas.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les bureaux des sections ADFE-Français du Monde des Etats-Unis et avec l'équipe qui anime notre site d'information www.adfeusa.org sous la houlette de notre webmestre Théo Chino (theo@adfeusa.org).

Novembre 2003

CSFE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

des délégués à votre service